

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

16 Novembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 16 Novembre 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2018-3118-00038	15.11.2018	Arrêté portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police	3
N° 2018-3118-00039	15.11.2018	Arrêté portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des agents spécialisés de police technique et scientifique du SGAMI Île de France	5
N° 2018-00721	14.11.2018	Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier – Ouvriers d'Etat du ministère des Armées de la région de gendarmerie nationale en Île de France	7



PREFECTURE DE POLICE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

Service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés

Paris, le 15 NOV. 2018

Arrêté n°2018/3118/00038

Portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police

Le Préfet de Police,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n°INTA1816684A du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Arrête

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Bay	RIAHI
Vice-Président	Fabienne	ROUCAIROL
Secrétaire	Benoît	BRASSART
Secrétaire adjoint	Sophie	NDIAYE-ANGELI

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, deux délégués de chaque liste en présence :

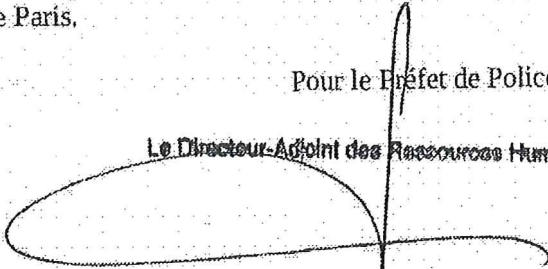
	Prénom	Nom
SNAPATSI - SAPACMI - ALLIANCE PN - SYNERGIE - SICP	Pascale	PINEAU
FSMI FO	Assan	MEZIANE
CFDT	Zohra	BNOURRIF
SNAPATSI - SAPACMI - ALLIANCE PN - SYNERGIE - SICP	Stéphane	TAMARIN
FSMI FO	Laurence	MENGUY
CFDT	Évelyne	JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : Le préfet, Secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Pour le Préfet de Police,

Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines



Jérôme FOUCAUD



PREFECTURE DE POLICE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

Service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés

Paris, le 15 NOV. 2018

Arrêté n°2018/3118/00039

Portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des agents spécialisés de police technique et scientifique du SGAMI Île-de-France

Le Préfet de Police,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n°INTA1816684A du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Arrête

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des agents spécialisés de police technique et scientifiques du SGAMI Île-de-France se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Laila	FELLAK
Vice-Président	Marie-Hélène	POUJOLY
Secrétaire	Fabienne	ROUCAIROL
Secrétaire adjoint	Thierry	DELEGLISE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, deux délégués de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
SNAPATSI	Claire	COUYOUMDJIAN
SNIPAT	Guillaume	GROULT
SNPPS	Kaina	CHEKKAL
SNIPAT	Marie-Françoise	SAUMON
SNAPATSI	Stéphane	TAMARIN
SNPPS	Jérôme	ALGRET

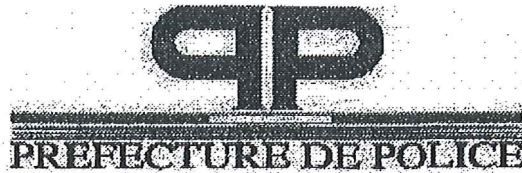
Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : Le préfet, Secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Pour le Préfet de Police,

Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines

Jérôme FOUCAUD



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

Service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés
Bureau des personnels administratifs et techniques de la gendarmerie nationale en Ile-de-France

Paris, le 14 NOV, 2018

Arrêté n° 2018/721

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel
de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier -
Ouvriers d'État du ministère des Armées de la région de gendarmerie nationale
en Ile-de-France

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives
paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du
travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans
les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en
œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des
instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n° INTA1816684A du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du
vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de
représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Arrête :

Article 1er : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein
de la Commission d'avancement des personnels à statut ouvrier - ouvriers d'État du ministère des
Armées de la région de gendarmerie nationale en Ile-de-France se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	MARIE-CLAUDE	LAROMANIERE
Vice-Président	ERIC	REOL
Secrétaire	FABIEN	MAUGEST
Secrétaire adjoint	MOUNA	ALIANE

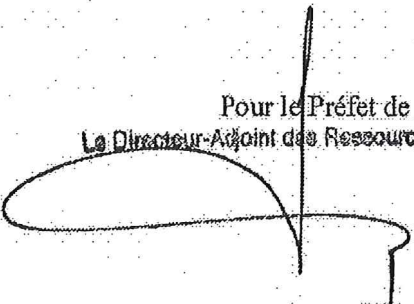
Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
Syndicat National des Personnels Civils Force Ouvrière Gendarmerie	ERIC	LOISEAUX

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : Le préfet, Secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Pour le Préfet de Police,
Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines



Jérôme FOUCAUD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>